

demi-siècle, les dépenses urgentes qu'exigeait cette œuvre, obligèrent les supérieurs de Saint-Sulpice à n'envoyer à Montréal que des ecclésiastiques qui pussent y payer leur pension et pourvoir à leur entretien. Ce qui faisait dire à M. Tronson, écrivant, en 1686, à M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Ville-Marie : « Si nos MM. de Montréal étaient mieux fondés et plus à leur aise qu'ils ne le sont, nous pourrions leur envoyer, pour soutenir leur chœur, un chantre que vous me mandez leur être bien nécessaire; mais dans l'état où ils sont, nous ne saurions leur envoyer que des ecclésiastiques qui aient leur pension assurée, entre lesquels rarement trouve-t-on des chantres. » Enfin, plusieurs de ces ecclésiastiques consumèrent leur propre patrimoine au soutien de la colonie, à l'établissement des familles, au soulagement des malheureux : de ce nombre